

Santé mentale : FO revendique des mesures et des moyens urgents !

Ce 10 octobre est célébrée comme chaque la journée mondiale de la santé mentale. Le Premier ministre a annoncé lors de son discours de politique générale qu'il souhaitait faire de ce sujet la « grande cause nationale » de l'année 2025.

Depuis des années, Force Ouvrière s'alarme du traitement de la santé mentale en France et rappelle qu'outre le manque de praticiens, le manque de lits en hôpital psychiatrique, le manque de suivi des plus vulnérables et la mauvaise prise en charge des soins, la détérioration de la santé mentale est multifactorielle.

La paupérisation de notre société, l'isolement social, les mauvaises conditions de vie et de travail, la détérioration et le manque de moyens de notre système de santé ainsi que l'absence de prévention sont autant de causes qui nuisent à la santé mentale de tous.

FO pointe plus particulièrement les travailleurs qui font face au stress au travail. Certaines catégories de salariés sont bien plus vulnérables. C'est le cas des plus jeunes (18-29 ans) qui affichent un niveau de détresse psychologique élevée. Les télétravailleurs à 100% sont également fortement impactés.

FO accueille cette annonce favorablement et souhaite que les interlocuteurs sociaux soient consultés et entendus sur cette thématique primordiale.

Force Ouvrière revendique dès à présent :

- L'amélioration globale de la prise en charge de la santé mentale avec :
 - o L'augmentation du nombre de praticiens et plus particulièrement de praticiens conventionnés ;
 - o L'augmentation du nombre de lits en service psychiatrique ;
 - o La revalorisation des tarifs pour les praticiens, combinée à l'amélioration du remboursement des thérapies et suivis psychologiques/psychiatriques ;
 - o L'amélioration du dispositif « mon soutien psy » et un assouplissement des conditions d'ouverture au dispositif ;
 - o L'amélioration de la prévention des troubles psychologiques/ psychiatriques notamment en milieu scolaire/ universitaire.

- L'amélioration des conditions de travail, qui ne cessent de se dégrader induisant une augmentation criante des risques psycho-sociaux (RPS) avec :
 - o La création d'un tableau de maladie professionnelle sur les RPS ;
 - o La mise en place effective de mesures de prévention pour lutter contre le mal être au travail (stress, harcèlement, isolement, etc.) ;
 - o La vérification et la mise en place de sanctions pour les employeurs qui ne respecteraient pas leur obligation d'évaluer et d'atténuer les facteurs de RPS ;
 - o L'ouverture de discussions sur les méthodes de management, d'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

Paris, le 10 octobre 2024

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94